

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : Sylvain PRUDHOMME
Tél. : 02.22.06.74.74
Mèl. : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr

Saint-Brieuc, le 8 mars 2021

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
de Bretagne

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires et de la mer
Service environnement
Unité eau et milieux aquatiques
1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC CEDEX

Objet : dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées - Trébeurden

Monsieur le Directeur,

Par correspondance du 29 janvier 2021, vous avez sollicité mon avis sur le dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de Trébeurden.

Cette opération menée à l'initiative de Lannion Trégor Communauté comporte trois grands volets d'intervention permettant d'améliorer le fonctionnement global du dispositif de traitement collectif, via :

- La restructuration de la station d'épuration, en vue notamment d'optimiser et d'augmenter les conditions de traitement (en passant de 8 000 à 12 300 EH) ;
- Le renouvellement de la conduite de rejet des eaux traitées entre le site de la station et les lagunes, afin d'éviter les rejets ponctuels d'eaux traitées vers le marais du Quellen et, le cas échéant, sur la plage de Goas Trez ;
- La restructuration du fonctionnement des lagunes afin de lisser les volumes rejetés dans le milieu naturel (via le cours d'eau du Goas Meur puis l'Anse de Larmor).

La modélisation du panache du rejet de la station d'épuration dans le milieu littoral permet de confirmer l'intérêt du traitement UV projeté en vue plus particulièrement de limiter l'impact bactériologique sur le gisement de coquillages de Goaz Trez.

La période de travaux ne devrait pas pour sa part engendrer de dégradation du rejet compte tenu de la continuité de service assurée par les anciens ouvrages et le phasage des interventions. En cas d'incident notable durant cette période, le pétitionnaire s'engage à réaliser une information spécifique auprès des services de l'Etat référents.

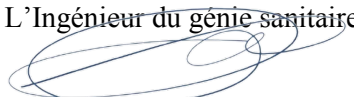
Je note que les causes de dysfonctionnements du traitement actuel sont liées également aux apports d'eaux parasites générés par le vieillissement des réseaux et de mauvais branchements, en sachant que 80 % d'entre eux restent à contrôler et que 113 des branchements d'ores et déjà contrôlés sont non conformes. Outre les travaux identifiés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (notamment route de Lannion et de Pleumeur), le pétitionnaire devra donc veiller à répondre aux objectifs du SAGE de la Baie de Lannion, en assurant le contrôle de l'ensemble des branchements sur les zones prioritaires d'ici fin 2021 et en veillant à la réhabilitation de 80 % des mauvais branchements identifiés dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

En ce qui concerne l'impact du fonctionnement des installations sur l'ambiance sonore, l'étude acoustique menée en 2016 avait permis de caractériser des non-conformités à la réglementation en période diurne et nocturne. De fait, le pétitionnaire s'engage à réaliser une campagne acoustique dans les 6 mois après la mise en service des nouvelles installations. En cas de besoin, des travaux complémentaires devront être prescrits.

Sous réserve de la mise en œuvre de ces mesures, j'émetts un avis favorable au dossier présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Po/La Directrice de la délégation départementale
des Côtes d'Armor de l'ARS Bretagne,
L'Ingénieur du génie sanitaire



Carole CHERUEL